

Politique de prévention de la violence en milieu de travail

Purolator Inc. s'engage à veiller à la sûreté et au bien-être général de tous ses employés. Purolator reconnaît qu'elle doit protéger ses employés de la violence en milieu de travail (que celle-ci soit causée par des employés, des clients, des sous-traitants ou d'autres) et cette responsabilité prévaudra sur tout autre objectif d'exploitation. Purolator s'engage également à continuellement améliorer la prévention de la violence en milieu de travail.

Mise en œuvre

1. Offrir un milieu de travail sûr, sain et sans violence à tous ses employés.
2. Respecter les lois, les règlements, les approbations et les procédures d'entreprise pertinents en ce qui a trait à la prévention de la violence en milieu de travail grâce à la mise en œuvre d'un système de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité.
3. S'assurer que les employés connaissent et comprennent les facteurs qui contribuent à la violence en milieu de travail chez Purolator, y compris, mais de manière non limitative, l'intimidation, la taquinerie et les comportements abusifs et agressifs.
4. Consacrer suffisamment de temps, d'attention et de ressources pour aborder et supprimer les facteurs qui contribuent à la violence en milieu de travail, et protéger les employés contre ceux-ci dans la mesure du possible.
5. Élaborer et mettre en œuvre des mesures pour aider les employés qui ont été exposés à de la violence en milieu de travail.
6. Communiquer la politique de prévention de la violence en milieu de travail à tous les employés et la mettre à la disposition du public.

La mise en œuvre de la politique de prévention de la violence en milieu de travail est un objectif de gestion important dont la responsabilité incombe à tous les employés.



Tom Schmitt
Président et chef de la direction